



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 160 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de masse est nocif et non désirable pour nos enfants;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement affectera grandement la santé psychologique et la réussite scolaire des enfants;

CONSIDÉRANT QUE les écoles primaires doivent demeurer des écoles de qualité, de proximité et de quartier;

CONSIDÉRANT QUE nous devons conserver la mixité sociale et ses valeurs associées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs professeurs et intervenants scolaires sont défavorables au redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de masse accentuera considérablement la pression sur le réseau routier de la ville de Salaberry-de-Valleyfield déjà surchargé;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de l'école Hébert et sa circulation routière représentent un risque élevé pour la sécurité des enfants;

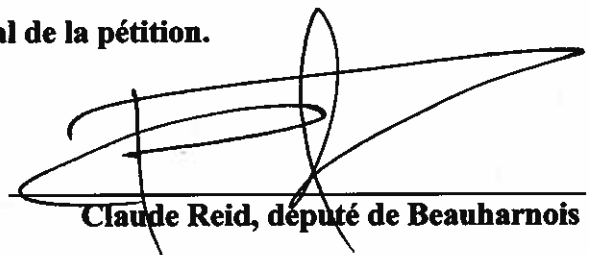
CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets domiciliaires sont à prévoir et ne sont pas pris en compte dans le projet de redécoupage du territoire;

CONSIDÉRANT l'indignation des élèves et des parents;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de réclamer à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands un statu quo pour l'année scolaire 2019-2020 sur le dossier du redécoupage du territoire des écoles primaires situées à Salaberry-de-Valleyfield de manière à présenter un nouveau projet juste, équitable, transparent et reflétant la réalité et les contraintes de la ville.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Claude Reid, député de Beauharnois

5 février 2019

Date de signature de l'extrait